

## Sous quelles conditions ?

Pour devenir réserviste citoyen, il vous faut être :

- ◆ Volontaire,
- ◆ De nationalité française,
- ◆ Âgé de 17 ans au moins,
- ◆ En règle au regard des obligations du service national,
- ◆ Exempt de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques, l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire.



L'agrément est prononcé pour une durée de 3 ans, renouvelable sur demande. Le réserviste citoyen n'a pas le statut de militaire, ne porte pas l'uniforme et se voit attribuer un grade à titre honorifique. Il effectue ses activités en qualité de collaborateur bénévole du service public.

## Où se renseigner ? Qui contacter ?

Il vous suffit d'aller à la rencontre d'un conseiller en recrutement dans l'un de nos 40 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées, présents dans toute la France.

Pour les localiser, rendez-vous sur :

 [www.air-touteunearmee.fr/cirfapage](http://www.air-touteunearmee.fr/cirfapage)



**D'autres informations également sur les sites et réseaux sociaux suivants :**

 [www.defense.gouv.fr/air](http://www.defense.gouv.fr/air)

 [Armeedelairfrancaise](https://www.youtube.com/Armeedelairfrancaise)

 [armedelair](https://www.facebook.com/armedelair)

 [armee\\_de\\_lair](https://twitter.com/armee_de_lair)



Photos : N. Fortin - J. L. Brunet / A. Jeuland / © armée de l'air - © Dassault Aviation - © Cnes D. Ducros

# DEVENIR RÉSERVISTE CITOYEN

dans  
L'ARMÉE DE L'AIR



Être réserviste citoyen, c'est être un bénévole de la Défense assurant le lien clef entre l'Armée et la Nation.

## Pourquoi pas vous ?

« S'investir dans la défense de son pays, cela fait partie du devoir du citoyen » précise Natalie, 40 ans, candidate à la réserve citoyenne (Saint-Dizier). La réserve citoyenne, engagée et bénévole, est mobilisée aux côtés des forces armées, **pour relever cinq défis majeurs** :

- ◆ Le rayonnement des forces armées dans la société civile,
- ◆ L'enseignement de défense,
- ◆ La résilience de la Nation,
- ◆ L'apport d'expertise,
- ◆ L'aide au recrutement et à la reconversion.

Constituée de volontaires agréés en raison de leurs compétences, de leur expérience, de leur engagement mais aussi **de leur émulation pour les questions de sécurité et de défense nationale**, la réserve citoyenne a pour mission première de contribuer à la diffusion de l'**esprit de défense** et au renforcement du **lien armées-Nation**.

Alors, si vous êtes un citoyen investi, si vous voulez mettre **votre expertise** au service de la défense et de la sécurité nationale et si vous êtes prêt à **servir bénévolement** votre pays, alors concrétisez votre engagement en intégrant la réserve citoyenne de l'armée de l'air.

« Le côté rémunération n'est pas un gage de sens. **L'engagement est plus important par les temps qui courent.** »

Natalie.

## Quelles missions ?

Vous vous verrez confier des missions visant à :

- ◆ Éclairer les acteurs politiques, économiques, industriels et sociaux, tant nationaux qu'internationaux, **sur les enjeux de défense et de puissance aérienne** ;
- ◆ participer à des actions majeures auprès des citoyens français, afin de développer l'esprit de défense et le lien armées-Nation ou encore promouvoir **le devoir de mémoire** ;
- ◆ dans le cadre de l'enseignement de défense, faire connaître auprès des plus jeunes, les valeurs portées par la communauté des aviateurs et **partager avec eux votre passion pour l'aéronautique** ;
- ◆ **contribuer à l'activité de l'armée de l'air par l'apport d'expertises rares et à haute valeur ajoutée** (sécurité des systèmes d'information, cyberdéfense, juridique et droit international, politique, langues rares, etc.) ;
- ◆ contribuer activement au recrutement et à la reconversion des anciens militaires.